



EFFETS NATURE

Association culturelle et patrimoniale

Centre Multimédia

09290 Le Mas d'Azil

05 61 68 97 08 - 06 71 15 72 46

effets.nature@hotmail.fr - www.effets-nature.com

Siret: 44168551800017 - Code APE: 913E

22ème Fête de la Figue

Samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024

Madame, Monsieur, cher(e)s ami(e)s,

La 22ème édition de la Fête de la Figue approche

Depuis plus de 20 ans, la qualité du marché et des produits que vous proposez ainsi que les nombreuses animations programmées font le succès de cette manifestation. Vous y retrouverez cette année encore : musique, danse, spectacles de rue...

Reconnue en Midi-Pyrénées et dans les régions voisines, cette manifestation attire chaque année près de 10000 personnes sur 2 jours.

Tous les emplacements sont regroupés en plein air au cœur du village, l'espace artisans de bouche et l'espace artisans d'art étant séparés.

L'équipe de l'association Effets Nature souhaite que l'esprit de cette fête, pour sa 22ème édition, soit toujours centré sur la figue et demande aux exposants de jouer le jeu et de se faire plaisir en créant des objets, des décors en rapport avec le figuier (sa feuille et son fruit) mais également de mettre en avant la culture et le terroir occitan...

Faites preuve d'imagination!

Ces deux jours de spectacle, de découverte, de convivialité et de gourmandise sont attendus par tous. Si vous remplissez les conditions stipulées dans notre charte de qualité et si vous souhaitez y participer dans la limite des emplacements disponibles, vous trouverez ci-joint un dossier de candidature à retourner **avant le 30 juin 2024** avec les justificatifs demandés et accompagné d'un dossier photos. Vous trouverez aussi la charte de qualité et le règlement de la fête à signer. Une commission se réunira pour étudier les dossiers.

Si vous connaissez des artisans de qualité désireux de participer à cette manifestation, n'hésitez pas à nous faire parvenir leurs coordonnées ou à les diriger vers notre site www.effets-nature.fr.

Le Président,
Louis FOURNIE

Fête de la Figue
CHARTRE DE QUALITE ET REGLEMENT

Règlement du marché:

Cette année encore, il est demandé à TOUS les artisans de décorer leurs stands sur le thème et aux couleurs de la figue.

- Les organisateurs seront attentifs à la qualité des produits proposés, ainsi qu'à la démarche de l'exposant, à sa proximité ou encore à la décoration du stand.
- Tout exposant proposera des produits transformés. La préférence ira à celui qui est producteur de ses matières premières. Il s'engage à présenter uniquement la production pour laquelle il a été sélectionné et dont il a fourni la liste sur la fiche de candidature. L'association Effets Nature se réserve la possibilité de faire enlever les stands non conformes à la charte et/ou la fiche de candidature, ainsi que tout produit qui n'aura pas été signalé.
- L'association accepte, en quantité limitée afin de limiter la concurrence et respecter les productions de chacun, qu'il y ait plusieurs stands proposant des produits de la même gamme.
- L'association Effets Nature finance en partie la fête grâce à la buvette et autres stands de l'association, c'est pourquoi la vente au détail de boissons froide ou chaude (verre ou canette) est interdite et ne devra pas être incluse dans les menus.
- Les couverts et récipients en plastique jetable sont interdits ainsi que les « poches » et sacs en plastique.
- La garde de nuit sera assurée le vendredi 4 septembre de 19h30 à 8h de même la nuit du samedi 5.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ainsi qu'aux dommages dus aux intempéries.
- Horaire du marché : le samedi à 10h à 20h - le dimanche de 10h à 18h.
- Les exposants s'engagent à être en place le samedi à 10h. Ils devront impérativement participer aux deux jours d'exposition et ne seront autorisés à remballer et à vider leur emplacement qu'après 20h le samedi et 18h le dimanche.
- L'emplacement est décidé par l'organisation, aucune place ne sera réservée
- Les exposants s'engagent à respecter les dimensions du stand qui leur a été attribué. Tout dépassement des limites fera l'objet d'un réajustement du tarif de l'emplacement.
- Le marché se déroulant en plein air, chacun devra amener son matériel (tables, parasols...)
- Tout exposant devra fournir un justificatif professionnel ainsi que son assurance responsabilité civile professionnelle.
- Annulation possible avant le 1er septembre, au-delà le remboursement de l'emplacement ne sera effectué que sur justification (certificat médical, etc..).
- L'exposant ne respectant pas cette convention devra quitter les lieux.
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature sans avoir à en justifier le motif.
- **Un chèque de caution de 80 euros est à fournir. Celui-ci sera débité en cas de départ prématuré non justifié.**
- **Il ne sera pas autorisé de quitter le site de la fête en cas de mauvais temps sauf conditions extrêmes qui pourraient mettre en danger le matériel ou les personnes.**

Il est nécessaire, pour garder la spécificité de notre fête, de retrouver la figue sur les stands. Les artisans gourmands doivent faire l'effort d'intégrer la figue au moins dans l'une de leurs préparations. Les artisans ne pouvant pas l'incorporer (vin, fromage...) devront proposer une ou plusieurs dégustations (gratuites) avec des produits à base de figue.
Les artisans d'art devront faire l'effort de l'introduire dans leurs créations.

En signant cette charte, vous vous engagez à respecter son contenu

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Fête de la Figue

Les 5 et 6 octobre 2024

Marché de plein air

Fiche de candidature à renvoyer avant le 30 juin 2024
EXEMPLAIRE GOURMANDS

| | | | |
|----------|--|--------------------|--|
| Enseigne | | Téléphone fixe | |
| Nom | | Téléphone portable | |
| Prénom | | Messagerie | |
| Adresse | | Site | |
| | | | |
| CP | | | |
| Ville | | | |

Liste des produits proposés (Aucune revente ne sera acceptée) :

(Précisez le pourcentage par produit proposé. Ex : 40% miel, 60% confiture)

Spécialités avec figues:

Emplacement obligatoire pour 2 jours

| Tarif au mètre linéaire selon statut | Tarif | Quantité | Montant |
|--|-----------|------------------------------|---------|
| Agriculteur | 15 € | | |
| Artisan spécialisé (chocolatier, pâtissier, etc) | 20 € | | |
| Restaurateur, traiteur | 25 € | | |
| Électricité (forfait) | 15 € | | |
| Électricité triphasée | 30 € | | |
| Barnum | OUI / NON | | |
| Si oui dimensions : | | | |
| | | Adhérents Effets Nature -20% | |
| | | Total TTC | |

| | |
|---|--|
| Puissance électrique demandée | |
| Véhicule de proximité souhaité (Frigorifique seulement ...) (Voir charte) | |
| Si vous souhaitez plus de profondeur de stand, précisez la profondeur souhaitée | |

Je certifie avoir pris connaissance et accepter les termes de la charte fournie.

Fait à :

Le

Signature: (lu et approuvé):

Voir pièces à fournir au verso

DOCUMENTS A FOURNIR

| | |
|------------------------------|------------------------|
| N° K-Bis ou d'enregistrement | Chambre des métiers: |
| | Chambre d'agriculture: |
| | Maison des artistes: |
| | URSSAF: |
| | Auto entrepreneur: |

| |
|---|
| Votre candidature sera étudiée par la commission de sélection à réception des pièces suivantes |
| Ce formulaire de candidature rempli et signé. |
| La photocopie de vos justificatifs professionnels. |
| Attestation de responsabilité civile professionnelle. |
| Votre dossier de présentation avec photos récentes, |
| Un chèque du montant total TTC à l'ordre d'Effets Nature qui sera débité à l'issue de la manifestation. |
| La charte de qualité dûment signée. |
| Un chèque de caution de 80 euros à l'ordre de l'association (débité qu'en cas de départ prématuré non justifié) |

Toute demande d'inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Il ne sera pas autorisé de quitter le site de la fête en cas de mauvais temps sauf conditions extrêmes qui pourraient mettre en danger le matériel ou les personnes.

Le petit déjeuner du samedi vous sera offert à la buvette d'Effets Nature.

**Ce dossier ne vaut que pour candidature et n'est en aucun cas synonyme d'acceptation.
Les commissions étudieront et sélectionneront les artisans.**